



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 21 octobre 2021 à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – HUGEL Daniel – JUNOD Hélène – KOLUDA-OVDOT Estelle – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – SALOMON Julie – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JEANNEROD Carole – JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – NICOLET Pascal donne procuration à Daniel HUGEL.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. PERMIS DE CONSTRUIRE

- **RUFFION Fabrice** : construction d'une véranda et terrasse en annexe de sa maison d'habitation sise 4 rue des Bouvreuils
- **MARGUIER Jonathan** : construction d'un garage double en annexe de sa maison d'habitation sise 22 rue des Charçonnerets

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

2. DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

- **BOLLE-REDDAT Claude** : agrandissement du balcon existant sur sa maison d'habitation sise 11 rue du Mont d'Or
- **SNC PAULIN Florian** : prolongement du toit existant (abri bouteilles de gaz) sur la supérette sise 7 rue des Sapins

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- **SCHITTECATTE Stéphanie** : changement des volets sur sa maison d'habitation sise 4 rue de la Gare
- **FAIVRE André** : changement du bardage sur sa maison d'habitation sise 4 rue des Fauvettes

- **CALDEIRA Tiffany** : pose d'une clôture autour de sa propriété sise 2 Place du Général de Gaulle

Accord de la Commission Urbanisme.

3. APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE GILLEY

La commune de GILLEY a décidé, par délibération en date du 25 juin 2020, de prescrire la révision à modalités allégées n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de préserver des affleurements rocheux impactés par le projet d'aménagement au lieu-dit « Pâturage Dessous ».

Le projet de révision allégée a été arrêté par délibération en date du 4 mars 2021 et soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées notamment à l'occasion d'une réunion d'examen conjoint le 8 avril 2021. La phase d'études et de concertation associant la population et les administrations a permis de faire émerger un projet de PLU compatible avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU approuvé le 22/10/2015 et modifié le 14/09/2017.

Le projet de révision allégée n°1 a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 15 septembre au 2 octobre 2021 inclus. Au cours de l'enquête, une seule observation a été consignée dans le registre mais elle ne correspond pas à l'objet de la révision allégée et ne peut donc pas être traitée dans le cadre de cette procédure. Aucune autre personne ou association ne s'est manifestée.

Le Maire fait lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 20 octobre 2021 qui conclut à un avis favorable sans recommandations ni réserves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision à modalités allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Gilley.

4. TARIFS PÉRISCOLAIRE & MICRO-CRÈCHE 2022

Le Maire expose que suite la revalorisation salariale nationale entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021 de 15% en moyenne, il convient de revoir les tarifs exigibles à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'accueil périscolaire et la micro-crèche.

Pour ce faire, afin de répercuter pour partie sur les familles l'impact financier de la revalorisation salariale nationale, le Maire propose la mise en place :

- d'une tarification selon le quotient familial pour la micro-crèche (couches et repas fournis) et d'un tarif spécial « occasionnel »
- de la création d'un cinquième tarif pour les quotients familiaux de plus de 2500 pour le périscolaire.

Ci-dessous les tarifs adoptés par le Conseil Municipal (valables à compter du 01/01/22) :

■ Péri-scolaire :

	Quotient 1 (0-999)	Quotient 2 (1000-1499)	Quotient 3 (1500-1999)	Quotient 4 (2000-2499)	Quotient 5 (+2500)
Garde 6h45 – 7h30	2.05 €	2.20 €	2.60 €	2.95 €	3.25 €
Garde 7h30 – 8h30	2.65 €	2.85 €	3.40 €	3.75 €	4.10 €
Forfait midi (repas en plus)	3.70 €	4.45 €	5.10 €	5.75 €	6.40 €
Garde 16h30 – 17h30	3.80 €	4.20 €	4.85 €	5.45 €	6.10 €
Garde 17h30 – 18h30	2.65 €	2.85 €	3.40 €	3.75 €	4.10 €

■ Accueil de loisirs :

	Quotient 1 (0-999)	Quotient 2 (1000-1499)	Quotient 3 (1500-1999)	Quotient 4 (2000-2499)	Quotient 5 (+2500)
Journée Centre de Loisirs	17.00 €	21.50 €	23.20 €	25.00 €	26.80 €
½ journée Centre de Loisirs (matin ou après-midi)	9.50 €	10.75 €	11.60 €	12.50 €	13.40 €

■ Crèche « Let Minyos » :

	Quotient 1 (0-799)	Quotient 2 (800-1499)	Quotient 3 (1500-1999)	Quotient 4 (+2000)
Tarif horaire accueil régulier (couches et repas compris)	7.60 €	8.00 €	8.40 €	8.80 €
Tarifs horaire accueil occasionnel	4.00 €			

5. MODIFICATION PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE 2021 / PÉRISCOLAIRE & MICRO-CRÈCHE

La revalorisation salariale décidée au niveau national est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021 et a pour conséquence une hausse des salaires des salariés régis par la convention collective des aides à domicile à laquelle l'ADMR adhère.

Cette hausse est évaluée à +15% en moyenne et se traduit pour la commune de Gilley par un surcoût sur l'année 2021 de :

- 3 520 € pour la micro-crèche
- 3 375 € pour le péri-scolaire.

Le Maire propose de modifier en conséquence la participation financière communale due à l'ADMR au titre de l'année 2021.

Accord du Conseil Municipal.

6. PERSONNEL COMMUNAL – DÉPARTS & ARRIVÉES

■ Nomination de M. Anthony MARGUET :

Suite au prochain départ par voie de mutation de Monsieur Alain BRETILLOT, adjoint technique, pour la commune de Villers-Le-Lac au 1^{er} décembre 2021, la municipalité a lancé un recrutement pour le remplacer. Aux termes de cette procédure, Monsieur Anthony MARGUET a été sélectionné. Il prendra ses fonctions au 1^{er} décembre 2021.

■ Démission de M. Claude-Alain PERRET :

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Claude-Alain PERRET a présenté sa démission prenant effet au 1^{er} novembre 2021. Le poste a été déclaré vacant, mais sans aucune publicité dans un premier temps puisqu'un candidat non retenu lors du précédent recrutement était susceptible d'être intéressé.

■ Arrivée de Mme Laetitia DUBOZ :

Le Maire informe qu'en raison des effectifs des élèves scolarisés en maternelle, il convient de remplacer Mme Lucie MAUVAIS, en congé parental actuellement et affectée pour partie à l'école maternelle (8,30/35^{ème}). Madame Laetitia DUBOZ, embauchée également à temps partiel par l'ADMR pour l'accueil périscolaire, a été retenue pour remplir cette mission du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

7. DÉSIGNATION MEMBRES C.C.A.S.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur qui impose l'existence d'un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour les communes de plus de 1500 habitants, le Conseil Municipal est amené à désigner 4 membres pour siéger au C.C.A.S.

Résultats élection des membres du C.C.A.S :

Président de droit : Le Maire
Nathalie DUBOIS DUNILAC
Catherine MAHON
Daniel HUGEL
Hélène JUNOD

Le Maire nommera par ailleurs 4 membres non élus (représentants des associations).

8. RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DU SERVICE EAU 2020

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en ligne un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'eau potable.

Le Conseil Municipal valide ce rapport, mis en ligne sur le site : www.services.eaufrance.fr

9. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – ENFOUISSEMENT LIGNE HTA RUE DES SAPINS

La société ENEDIS SA sollicite l'autorisation d'installer une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'enfouissement de la ligne HTA rue des Sapins, sur la parcelle cadastrée section AE N°55 lieu-dit « Pâturage Dessous » et demande la signature d'une convention de servitudes.

Accord du Conseil Municipal.

10. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2021

Le Maire expose que suite au remboursement d'une subvention D.G.D indûment perçue pour un montant de 2500 € au compte 673, les crédits prévus au chapitre 67 ne permettent plus le règlement de la facture de la société MOUROT concernant la démolition du bâtiment situé 3 avenue Jean de Lattre (montant de 55 200 € prévus lors du vote du BP 2021). Il convient de basculer 2 844 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) sur le chapitre 67.

Accord du Conseil Municipal.

11. PRÉSENTATION SAISON CULTURELLE 2021-2022

Monsieur Daniel HUGEL présente le travail élaboré par la Commission Culture pour la saison 2021-2022 qui reprend plusieurs manifestations initialement prévues sur la saison précédente et qui n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

La Commission Culture a également souhaité innover et présentera cette année pour la première fois, un Festival de théâtre amateur : du 5 février au 12 mars 2022, six troupes théâtrales se produiront chaque samedi soir à l'espace culturel P. DONZEL.

Ce festival sera organisé sous la forme d'une biennale en alternat avec un Festival de l'Humour qui se déroulera pour la première fois en 2023.

Retrouvez toutes nos infos sur @sortiragilley



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants



12. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

■ BOIS :

Monsieur Jérôme CHABOD indique qu'un volume de 542 m³ issu de la parcelle 30, a été vendu à la scierie GREGOIRE pour 39 173 € lors de la vente du 22 septembre dernier à LEVIER.

La traditionnelle vente des feuillus par soumissions est en cours : remise des plis au plus tard le 2 novembre 2021 à 17h00 en mairie.

■ NAVETTE GILLEY / PONTARLIER :

Le Maire rappelle qu'un transport est organisé tous les mardis reliant Gilley à Pontarlier par minibus conduit par un agent communal, depuis le 1^{er} septembre 2020 (avec arrêt de ce service entre octobre 2020 et août 2021 à cause de la crise sanitaire).

Ce transport, initialement prévu sur la journée, s'effectue désormais sur les APRES-MIDIS uniquement (horaires ci-dessous) afin de répondre aux besoins des usagers, pour un coût fixé à 5 € aller-retour.

Aller :

Gilley Gare	13h30
Gilley Mairie	13h33
La Longeville "Les Prés Vuillins" (stade)	13h37
La Longeville "Arrêt de bus" D131 L'Etravers	13h40
La Longeville Ecole (nv parking)	13h42
Doubs Maison de retraite du Larmont	14h00
Doubs Hyper U	14h05
Pontarlier Les Grands Planchants Casino	14h10
Pontarlier Gare	14h20
Pontarlier Hôpital	14h25

Retour

Doubs Maison de retraite du Larmont	16h30
Doubs Hyper U	16h35
Pontarlier Les Grands Planchants Casino	16h40
Pontarlier Gare	16h50
Pontarlier Hôpital	16h55
La Longeville Ecole (nv parking)	17h13
La Longeville "Arrêt de bus" D131 L'Etravers	17h15
La Longeville "Les Prés Vuillins" (stade)	17h18
Gilley Mairie	17h22
Gilley Gare	17h25



Dans ce cadre, une convention est établie avec la Région Bourgogne Franche-Comté qui participe financièrement à ce service.

■ REQUALIFICATION TERRAIN FERME POURCHET :

Dans le cadre de la requalification de ce secteur, le Maire précise que le CAUE a été invité à se rendre sur place afin d'émettre un avis sur la faisabilité des projets envisagés.

13. DEMANDES ET AFFAIRES DIVERSES

■ CHARTER QUALITÉ VÉGÉTAUX :

Le Maire informe le Conseil Municipal que PREVAL propose la signature d'une convention tripartite – SMCOM / PREVAL / Commune – relative à l'accueil en déchetterie des gros producteurs de végétaux (apport excédant 15 m³ par an).

Accord du Conseil Municipal quant à la signature de cette Charte Qualité.

■ LIAISON FIBRE OPTIQUE :

Le Maire présente le projet de liaison souterraine en fibre optique envisagé par FREE pour relier le centre bourg à l'antenne du Lessus.

■ GROUPEMENT DE COMMANDE / AMÉNAGEMENT TERRAIN FOOTBALL SYNTHÉTIQUE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un terrain de football en synthétique, il est possible d'établir un groupement de commande publique entre la Communauté de Communes de MONTBENOIT et la commune de GILLEY.

Accord du Conseil Municipal.

■ DEMANDES ACHAT TERRAIN ARTISANAL :

Monsieur Patric GEORGE indique que les deux demandeurs de terrain artisanal secteur « le Bois Joli » – à savoir :

- la société NATURE AGENCEMENT représentée par Messieurs SALOMON et VERNEREY
 - la société TRANS JCB représentée par Monsieur BALLIOT
- ont été reçus par la Commission compétente.

La Commission a proposé de donner priorité à la demande d'achat de terrain présentée par la société NATURE AGENCEMENT dans la mesure où cette dernière est antérieure à celle de la société TRANS JCB.

Accord du Conseil Municipal.

■ DEMANDE INSTALLATION ABRI BUS LA MONTAGNE:

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. Mme Sylvain LOUVET qui sollicitent l'installation d'un abri-bus pour le secteur de la Montagne.

Dans la mesure où la commune ne dispose pas de terrain approprié sur ce secteur pour y installer un tel abri, M. Mme LOUVET proposent de mettre à disposition une partie de leur terrain.

Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition en 2022 d'un abri-bus et son installation sur la propriété privée de M. Mme LOUVET sous réserve qu'une convention soit signée entre les deux parties.

■ CANDIDATURE Mme ANAÏS MEUTERLOS :

Le Maire donne lecture du courrier de Mme MEUTERLOS, actuellement en formation CAP Petite Enfance, qui sollicite un poste d'ATSEM pour la prochaine rentrée.

Aucun poste n'étant vacant actuellement, le Conseil Municipal ne réserve pas une suite favorable à cette demande.

■ COLIS PERSONNES AGEES :

Le Maire propose de reconduire les colis en faveur des personnes âgées pour cette année 2021 dans la mesure où le traditionnel repas des Anciens n'a pu avoir lieu en avril pour cause de crise sanitaire. Il est par ailleurs décidé de remonter l'âge minimal des bénéficiaires progressivement à 70 ans (contre 65 ans en 2020) sur les cinq prochaines années. Ainsi, en 2021, les personnes âgées de 66 ans et plus recevront un colis.

En 2022, le repas des Anciens sera à nouveau organisé et rassemblera les personnes âgées de 67 ans et plus, le dimanche 3 avril.

La séance est close à 22 heures.

Le Maire,
Gilbert MARGUET





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Lorenzo FERRY
Théa GVENAT

6 octobre 2021
12 octobre 2021

BESANCON
PONTARLIER

MARIAGES

Ludivine RICHEPAIN – Eric VATTAIRE
Chloé JEANJACQUOT – Pierre GRIFFOND

25 septembre 2021
16 octobre

GILLEY
GILLEY



Sortir à Gilley

Espace Donzel



Cinéma

James Bond

ÉCRAN
MOBILE

« Mourir peut attendre »

Mardi 02 Novembre à 20h

Théâtre

Les Pad'panics « et surtout pour le pire »

Vendredi 12 Novembre à 20h30

Au profit de l'association « pour Louis mille fois merci »

Samedi 13/20/27 Novembre à 20h30

Samedi 20 au profit de l'association « Bastien l'envie de votre champion »

Dimanche 14/21/28 Novembre à 15h00



Concert

L'Espérance du Saugét

Samedi 20 Novembre à 20h30

L'Espérance du Saugét vous propose son concert d'automne à la salle polyvalente

Conférence

Ligue contre le cancer

Judi 25 Novembre à 20h00

Le professeur Jean-François Bosset, Président, interviendra sur la thématique « Contre le cancer : prévention, immunothérapie et vaccin ».



Cinéma

Mardi 30 Novembre à 20h

Restez informé avec nos différents supports

www.gilley.fr



panneau pocket



Facebook et Instagram



@sortiragilley



les
Pad' Panics
Troupe de Théâtre - Gilley

2021

Vous présentent

"Et surtout pour le pire"

Comédie en 2 actes de Viviane TARDIVEL

Vendredi 12 Novembre à 20h30

(Au profit de l'association *"Pour Louis mille foie merci"*)

Samedi 13, 20, 27 Novembre à 20h30

(Samedi 20, au profit de l'association *"Bastian l'envie de notre champion"*)

Dimanche 14, 21, 28 Novembre à 15h00



PASS-SANITAIRE OBLIGATOIRE SELON MESURES EN VIGUEUR

**ESPACE CULTUREL Paulette DONZEL – Place de l'église
GILLEY**

Vendredi 26 novembre
Salle polyvalente de Gilley
20h30

43

Loto

17

Organisé par le comité des parents d'élèves de Gilley

62

A gagner :

- 1 bon d'achat 500 €
Grand Pontarlier

31

- 1 tablette

- Nombreux bons
cadeaux

48

56

Pass sanitaire obligatoire

organisé par l'association « Noé, notre combat »

Marché de Noël

Salle polyvalente de Gilley
Le week-end du 27 et 28 novembre

Le 27/11: 11h à 20h Le 28/11: 10h à 18h



Entrée gratuite




**SAMEDI
27 NOV**
à partir de 19h30

FONDUE GÉANTE

Jambon/salade
Fondue
Tarte aux pommes
Café

**10 euros enfants (- de 14 ans)
20 euros adultes**

Uniquement sur réservation, près vente à Proximarché Gilley


Animations enfant
Idées cadeaux
Artisans/producteurs
Restauration
Bar


Contact

noenotrecombat@gmail.com


0772290946


NCE
noenotrecombat


CA
CIRCA


Gilley

ne pas jeter sur la voie publique



FONDUE GEANTE



Organisé par l'association "Noé, le combat de notre vie"

Le samedi 27 novembre

Salle des fêtes de Gilley
A partir de 19h30

Jambon/ Salade
Fondue
Tarte aux pommes
Café

20€

Menu enfant 10 € (-14 ans)



**Pré-vente à Proximarché
Gilley**
Avant le 23 novembre

Info au 07-72-29-09-46